



La Gazette de Arque



Numéro 015

mars 2024

Voici le numéro 15 de votre gazette, pour la faire vivre n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et idées : lagazette@baron30700.com

SITE INTERNET DE BARON

www.baron30700.com toujours à votre disposition pour les infos entre deux numéros de la Gazette. Tout ce qui touche la **vie quotidienne du village** est mis à jour dans la rubrique **actualités**, n'hésitez pas à vous y rendre pour toute question.

TRI SELECTIF

Prochainement les sacs bleus pour le tri sélectif seront remplacés par des jaunes. Ceci pour nous aligner sur la couleur nationale des poubelles de tri. La méthode de tri et le jour de ramassage (jeudi) ne changent pas.

DISTRIBUTEUR DE PAIN

Aucun boulanger d'Uzès, Alès ou des environs ne veut venir alimenter un distributeur de pain à Baron. Si vous avez une connaissance qui peut assurer ce service....contactez la mairie. N'oubliez pas la machine à viande et charcuterie qui reste opérationnelle.

TRAVAUX BEZUT

Ils se terminent, bientôt plus de fils visibles, un éclairage public refait à neuf, une distribution électrique enterrée et sécurisée. Et bien sûr la couche de roulement de la chaussée reprise après travaux.

PLU

L'ensemble des services administratifs a donné son avis. Nous attendons la synthèse et enfin un projet par le bureau d'étude qui assure la maîtrise d'œuvre. A la suite une réunion publique sera organisée



La Gazette de Arque

ANIMATIONS ESTIVALES

31 mai : Le temps des cerises, spectacle de rue organisé en partenariat avec la CCPU

1^{er} juin : Parcours découverte ABA (inscription sur

16 juin : Vide grenier organisé par l'association du patrimoine

13 juillet : Cérémonie fête nationale et repas du village

17 juillet : Marché nocturne en partenariat avec le Comité de Promotion Agricole

MAS DE CLARY

L'éclairage public va être étendu. Pose de luminaires au carrefour avec la départementale, ajout de trois points lumineux dans le hameau et remplacement des existants par des leds. Une demande a été faite au SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification de Gard) pour enfouir l'ensemble des câbles (Electricité, Fibre et éclairage public) en 2025.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

La commune va procéder au débroussaillage (10 m de chaque côté) des chemins communaux menant à des habitations. Pour les particuliers la loi prévoit qu'ils doivent procéder au débroussaillage dans un rayon de 50m autour de leur habitation.

ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Lors de sa dernière séance le conseil municipal a défini des zones potentiellement éligibles à des énergies renouvelables. Ce dossier a fait l'objet de début décembre à fin janvier d'une consultation publique. Consultation annoncée sur l'affichage municipal et sur le site internet de la mairie.

Cette consultation ayant échappé à certains ils ont fait remonter leurs propositions de modification après le conseil municipal. Ces observations étant pertinentes, et le mapping des ZAER modifiable, ils ont été avertis par courrier de la prise en compte de leurs demandes.

Le prochain conseil municipal proposera un nouveau zonage très strict qui sera soumis à consultation publique pour avis et observations. Cette consultation sera annoncée sur le tableau d'affichage et le site internet de la mairie. La date de démarrage sera autour de mi-avril et la consultation durera environ un mois.

Pour terminer rappelons que ce zonage ne fige en rien les lieux de projets d'énergie renouvelable il facilite simplement administrativement ceux se situant dans le périmètre défini. D'autre part la mise en œuvre de projets (notamment éolien) est désormais soumis à l'aval de la commune.